# ANNEXE 10 - LISTE DE VÉRIFICATION DES CRITÈRES À REMPLIR POUR OBTENIR LE LABEL

Ce document regroupe et fusionne plusieurs sources afin de constituer une grille unique et complète de vérification pour l'obtention et le maintien du label FNEP.

#### Il inclut:

- les 34 critères officiels exigés par la FNEP pour la labellisation,
- des critères complémentaires issus des checklists opérationnelles,
- ainsi que des **points de vigilance** observés lors des autoévaluations et audits terrain.

L'ensemble représente **plus de 50 critères**, organisés en **8 axes**, permettant à la fois de vérifier la conformité réglementaire et de suivre des bonnes pratiques de fonctionnement. Chaque critère est présenté sous forme de case à cocher pour faciliter le diagnostic et le suivi dans le temps.

**Consigne d'utilisation :** Il est recommandé de **cocher les cases** au fur et à mesure que les critères sont **acquis**, afin de suivre facilement l'avancement.

#### 1. Structure et statut juridique

L'école est portée par une association loi 1901 (ou équivalent à but non lucratif)

Un Conseil d'administration est constitué, actif et impliqué

L'école dispose d'un règlement intérieur clair et conforme

CAdm/COPIL d'au moins 6 membres divers (entreprises, éducation, territoire), signataires de la charte éthique

Réunions CAdm/COPIL ≥ 3 fois/an avec comptes-rendus

CAdm/COPIL garant du label et du suivi des actions correctives post-audit

Nomination de représentants au sein de la FNEP

Comptes annuels certifiés, rapports d'activités et qualitatif remis à la FNEP

Comptabilité analytique certifiée, organigramme et traçabilité des opérations (COPIL)

Emplois temps plein pour direction et maîtres-professionnels (sauf démarrage)

# 2. Projet pédagogique conforme

Respect du principe du 'Faire pour apprendre'

Répartition des temps : 2/3 du temps en atelier, 1/3 en enseignement général

Accompagnement renforcé des jeunes sur le plan humain et éducatif

Possibilité pour les jeunes de préparer un diplôme reconnu (CAP, Bac Pro, etc.)

Les enseignants et maîtres professionnels sont formés ou encadrés

Parcours d'au moins 2 ans avec visée éducative, humaine et professionnelle

Pédagogie adaptée aux jeunes en difficulté scolaire

Coordination régulière entre maîtres-professionnels et enseignants généraux

Évaluation continue (tableau de compétences)

Travail collectif encouragé (binômes, entraide)

Temps de relecture/réflexion pour auto-évaluation

Éducation au savoir-être (éthique, sécurité, qualité)

Sentiment d'appartenance à l'école

Dispositif d'accompagnement post-sortie (réseau d'anciens élèves)

# 3. Activité de production réelle

L'école réalise une production concrète répondant à de vraies commandes clients

L'activité est régulière, encadrée et structurée comme en entreprise

L'atelier est sûr, équipé et opérationnel dès l'ouverture

Volume de ventes conséquent

Tarification au prix du marché

Clientèle diversifiée

# 4. Équipe qualifiée

Un directeur est désigné

Présence d'au moins un maître-professionnel expérimenté (min. 2 ans métier, 5 ans entreprise)

Maîtres professionnels formés aux spécificités FNEP

Recrutement ou partenariat avec des enseignants de matières générales

Répartition claire des rôles au sein de l'équipe

Contacts professionnels pour les formateurs (clients, fournisseurs...)

Contacts professionnels pour les élèves (visites, rencontres, stages courts)

#### 5. Ancrage territorial

Une étude de besoin local a été menée

Des entreprises partenaires ont été identifiées (commandes, mécénat, accueil, stages)

Les collectivités locales sont informées et (idéalement) soutiennent le projet

#### p 6. Modèle économique viable

Plan de financement établi pour 5 ans minimum

Financement mixte: subventions publiques / mécénat / production / autres

Budget prévisionnel réaliste et pessimiste, tenant compte des charges fixes et de l'amortissement

Objectif d'équilibre progressif entre activité économique et subventions

L'école a un outil de pilotage budgétaire fiable

L'école est dotée de ressources financières assurant sa pérennité à moyen terme

#### 3. Démarches administratives et reconnaissance

Déclaration auprès du Rectorat / DREETS / DRAFPIC selon les régions

Demande de code UAI (identification administrative d'un établissement scolaire)

Démarche de reconnaissance auprès de la FNEP engagée

Présentation d'un projet éducatif, statuts et prévisionnel d'activité

#### § 8. Adhésion aux valeurs du réseau

Adhésion aux valeurs de la FNEP

Volonté de participer à la dynamique de réseau (partage, mutualisation, formations)

Participation prévue à la formation des équipes et porteurs